



Construction d'un immeuble

Par **maica**, le **03/07/2012 à 13:00**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire de mon appartement, et un immeuble se construit juste à coté. Outre les nuisances sonores (de 7h à 18h tous les jours), il y a des cailloux et des morceaux de ferrailles qui tombent régulièrement dans ma cour, j'utilise des litres et des litres d'eau tous les jours pour la nettoyer.

De plus mes murs fissurent de plus en plus car l'immeuble à bouger.

Es ce que je peux avoir un recours pour percevoir un dédommagement ou autres ? Dois-je m'adresser au promoteur immobilier, au syndic ou à ma propriétaire ?

Merci par avance

Par **cocotte1003**, le **03/07/2012 à 16:37**

Bonjour, prévenez votre bailleur des problèmes de fentes afin que lors de l'état des lieu de sortie ces dégats ne soient pas de votre responsabilité, cordialement